

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
501^{ÈME} RÉUNION
ADDIS ABÉBA
28 AVRIL 2015

PSC/PR/COMM.1(DI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 501^{ème} réunion tenue le 28 avril 2015, a adopté la décision qui suit sur les derniers développements au Burundi:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, ainsi que de la déclaration faite par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'UA, sur les derniers développements au Burundi;
2. **Rappelle** le communiqué PSC/PR/COMM.(CDXC) adopté lors de sa 490^{ème} réunion tenue le 5 mars 2015, notamment son appel au Gouvernement burundais et à tous les autres acteurs concernés, y compris les partis politiques et la société civile, à œuvrer ensemble en vue de l'organisation d'élections paisibles, inclusives, libres, crédibles et transparentes, dont les résultats seront acceptés par tous;
3. **Se félicite** des initiatives prises par la Commission dans le prolongement du communiqué PSC/PR/COMM.(CDXC), notamment la visite entreprise par la Présidente de la Commission à Bujumbura, les 26 et 27 mars 2015. Le Conseil **note avec satisfaction** les efforts que déploient les Communautés économiques régionales (CER) compétentes, à savoir la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté économiques des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA). Le Conseil se **félicite également** des efforts des Nations unies, notamment à travers l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs, et **prend note** de la déclaration à la presse faite, le 17 avril 2015, par le Conseil de sécurité des Nations unies sur la situation au Burundi;
4. **Exprime sa grave préoccupation** face aux incidents survenus ces derniers jours au Burundi, **déplore profondément** les pertes en vies humaines qui ont été enregistrées, et **condamne fermement** tous les actes de violence. Dans ce contexte, le Conseil **souligne** l'urgence que revêt le désarmement complet des milices et groupes armés illégaux. Le Conseil **présente** ses condoléances aux familles des victimes et **souhaite** prompt rétablissement à tous les blessés;
5. **Note avec préoccupation** les déplacements de populations en direction des pays voisins, du fait de la situation qui prévaut au Burundi. Le Conseil **lance un appel** aux organisations humanitaires pour qu'elles apportent tout le soutien nécessaire aux populations affectées;
6. **Rappelle** ses responsabilités dans la prévention et le règlement des conflits aux termes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité, et **demande instamment** à tous les acteurs burundais de faire preuve de la plus grande retenue et d'œuvrer à la promotion de la culture du constitutionnalisme pour, dans le respect de la légalité, surmonter leurs

divergences, et faciliter la tenue d'élections paisibles, libres, transparentes et crédibles. Le Conseil **exhorte également** les acteurs burundais à rejeter la violence et à préserver la paix acquise de haute lutte dans leur pays;

7. **Prend note** de la saisine du Conseil constitutionnel par le Sénat burundais pour l'interprétation de la Constitution du Burundi en ce qui concerne la recevabilité de la candidature de S.E. le Président Pierre Nkurunziza pour réélection. Le Conseil **demande** aux parties prenantes burundaises de respecter la décision que prendra le Conseil constitutionnel;

8. **Réitère la disponibilité** de l'UA à aider les acteurs burundais en vue de l'approfondissement du processus démocratique, et ce dans le cadre des instruments pertinents de l'UA, y compris la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance. À cet égard, le Conseil **se félicite** de l'intention de la Présidente de la Commission de dépêcher, dans les plus brefs délais, une mission de haut niveau au Burundi, pour encourager le dialogue et identifier d'autres mesures pratiques de nature à aider à désamorcer la tension actuelle et à contribuer à la création de conditions propices à la tenue réussie des élections. Le Conseil **demande** au Gouvernement burundais et à tous les autres acteurs concernés d'apporter la coopération nécessaire à cette mission;

9. **Encourage** le Groupe des Sages à poursuivre son interaction avec toutes les parties prenantes, y compris le Gouvernement, les partis politiques et les organisations de la société civile, en vue de surmonter l'impasse politique actuelle;

10. **Demande** à la Commission de lui rendre compte de l'évolution de la situation sur le terrain lors de sa réunion prévue le 30 avril 2015, y compris les efforts déployés pour désamorcer la tension et faciliter le dialogue;

11. **Décide** de rester activement saisi de la question.